

Compte-rendu des bilatérales avec le DIR IDF-OM, Monsieur DUPLENNE février/mars 2026

Cet échange s'est déroulé en deux temps : à l'issue de la multilatérale avec le DPJJ le 20 février 2026 à La Réunion et en bilatérale IDF-OM le 04 mars 2026 en visio.

L'UNSa SPJJ 974 remercie le DIR pour ces temps d'échanges mais aussi pour :

- l'attention qu'il porte à La Réunion en soutenant, entre-autre, la couverture de tous les postes. Depuis le 2 mars 2026, l'équipe de la DT est enfin complète avec l'arrivée du nouveau RAPT
- l'application de la note du 28 juin 2024 sur l'allègement de la charge de travail des représentants des personnels effective depuis le 1^{er} janvier 2026. Certains sont en attente du compte-rendu de l'entretien avec leur direction.
- le maintien du poste de RUE à la MEMA afin que la prise en charge commune AP-PJJ soit efficiente
- la fiabilisation du Parcours de l'UEMO nord.

Le DIR précise être très attaché à l>IDF et à l'OM, faire beaucoup pour l'OM et avoir beaucoup d'estime pour les collègues des OM.

Thématique transversale IDF-OM : les UJPE

Les CSA territoriaux devront statuer, fin mars mi-avril, sur l'arrêté de structuration juridique: tranche d'âge, mixité ou pas, capacité d'accueil.

Le cahier des charges va être publié avec des référentiels sur les thématiques. Les projets de fonctionnement seront travaillés durant l'été hexagonal et présentés aux CSA territoriaux, avant la période de réserve préélectorale.

La contenance éducative avec un CJ interdisant de sortir de l'établissement sera travaillée au second semestre 2026.

Le 1^{er} septembre 2026, l'EPE de Saint Denis devient l'UJPE de Saint Denis.

Pour le DIR, la démarche n'implique pas une révolution mais une amélioration et une clarification. Il se veut rassurant envers les professionnels. L'UNSa SPJJ 974 l'espère.

Thématiques spécifiques à La Réunion

- **Le déménagement de la DT** : La DT a présenté au DIR des locaux plus adaptés dans le centre de Saint Denis..

-L'ouverture d'une unité MO/UEAJ dans l'Est_: Le DIR a demandé à la DT de préparer un projet qui sera déposé à l'AC. Sa stratégie est celle des « *petits pas* » avec l'ouverture d'une annexe dans l'Est. Il a entendu l'argumentaire étayé de l'UNSa SPJJ 974. Nous soutenons que chacune des micro-régions bénéficie d'UEMO-UEAJ.

- Un psychologue pour les personnels : Le DIR entend la demande de l'UNSa SPJJ 974 soutenue par le médecin de prévention et par l'assistante de service social des personnels. Le DIR rencontre le Secrétariat Général en mars 2026. Il portera ce besoin pour les agents de La Réunion.

- Le transfert des MJIE civiles et des réparations pénales alternatives aux poursuites du SAH au SP sans évaluation de la capacité des unités PJJ à les mener à bien.

Le DIR retient les difficultés du Conseil Départemental dans l'exercice des AEMO. Il souligne les prorogations demandées pour les MJIE afin que les équipes PJJ puissent les exercer dans de bonnes conditions. Il rappelle le recrutement d'un psychologue contractuel au STEMO nord. Le DIR a pu s'entretenir avec les juridictions et rappeler que lorsque le JE se saisit en AE, la MJIE n'a plus lieu d'être ordonnée puisque la notion de danger est effective. L'UNSa SPJJ 974 alerte sur les réalités locales : fratrie importante, barrière de la langue, nécessité d'un éclairage ethnopsy, tests neuropsychologiques,... La nécessité de repenser la « norme » est criante.

- L'adulte digne de confiance. Le DIR précise que le dossier technique, préparé par la DME, a été transmis aux DT. Il a présenté cette possibilité de placement aux juges des enfants de La Réunion. À ce jour, il n'y a aucune demande. L'indemnisation, à hauteur maximale de 25 euros par jour, est sur la même ligne budgétaire que celle des familles d'accueil PJJ.

L'UNSa SPJJ 974 alerte le DIR sur l'exclusion de cette offre de placement dans certaines mesures, dont le sursis probatoire.

- Le PTF de proximité pour à la fois décliner les orientations nationales et répondre aux besoins locaux en formation. Même si le PTF relève de l'ENPJJ, l'UNSa SPJJ 974 tient à souligner au DIR la pertinence d'un PTF de proximité.

- Les postes d'AA requalifiés en SA : l'UNSa SPJJ 974 demande que la charge de travail des AA et des SA soit en adéquation avec les fiches de poste de leurs corps. Quant à la cartographie de la requalification de postes de C en B, le DIR reviendra vers nous car il ne l'a pas lors de cette audience..

- Les téléphones satellitaires en OM : Les Antilles et Mayotte ont été pourvus. L'UNSa SPJJ 974 rappelle le cyclone Garance et la destruction de certaines infrastructures. Cet outil est indispensable aux DT dans le cadre du plan de gestion de crise.

- Le poste de DS du STEMO au 1^{er} avril 2026 : La décision n'est pas encore prise dans le recrutement d'un titulaire ou d'un CDD. Le DIR préférerait un titulaire sur ce poste. L'UNSa SPJJ 974 souhaite que le poste soit découvert le moins longtemps possible et que les CADEC n'aient pas à suppléer à cette absence.

L'UNSa SPJJ 974 remercie le DIR pour ce temps d'échange spécifique à La Réunion dans la bilatérale UNSa SPJJ IDF-OM.

L'UNSa SPJJ 974

Mme ROBERT Sylvie
Représentante territoriale
Tel : 0692 65 28 69

Mail territorial : unsaspjj974@gmail.com